

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE LASALLE

BIBLIOTHÈQUE L'OCTOGONE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

RAPPORT DE L'ÉTAPE 2

Date: 26 février 2018
Révision : 1^{er} mars 2018

1.0 Étape 2 : réalisation des prestations

La deuxième étape du concours d'architecture pluridisciplinaire a débuté le 21 novembre 2017 avec des rencontres Promoteur-Finaliste. Chaque finaliste a été rencontré de façon individuelle et a assisté à une présentation du projet réalisée par madame Marie-Andrée Marcoux, chef de division bibliothèque et culture, arrondissement de LaSalle, Jonathan Bezeau, gestionnaire immobilier au Service de la planification et de la gestion immobilière de la Ville de Montréal, et par madame Sylvie Champagne, chef de division, urbanisme et permis, arrondissement de LaSalle. La gestionnaire du projet, madame Nancy Fillion, de la Direction de la Gestion de projets immobiliers de la Ville de Montréal ainsi que la conseillère professionnelle participaient également à ces rencontres. Les présentations étaient suivies de périodes de questions-réponses, lesquelles ont été colligées et émises via un addenda à tous les finalistes afin d'assurer que tous aient reçu la même information. Lors de ces rencontres, chaque finaliste a pu bénéficier d'une visite guidée des lieux afin de se familiariser avec le site et le bâtiment existant.

La période de questions-réponses de cette seconde étape s'est déroulée jusqu'au 21 décembre. Les addenda #6 à #12 ont été émis pendant cette période. Les prestations des finalistes ont été reçues dans la limite permise au règlement, soit au plus tard le 31 janvier 2018, 10h30.

2.0 Travaux du comité technique

Les membres du comité technique se sont réunis le 13 février 2018 pour le partage des analyses que chaque membre a préalablement réalisées. Avant les auditions, un rapport regroupant l'ensemble de ces analyses a été transmis au jury, et aux finalistes de façon partielle selon la part qui concerne chaque équipe.



Les membres du jury ont unanimement souligné la qualité des analyses effectuées par les spécialistes du comité technique. La pertinence et la synthèse des analyses présentées ont contribué à une évaluation détaillée et éclairée des projets. Le jury a tenu à féliciter les membres du comité technique pour leur excellent travail. Ces membres sont, par ordre alphabétique :

- **Nicolas Barrière**, ingénieur, Ville de Montréal, Analyste en mécanique et en économie énergie
- **Yvon Chabot**, économiste de la construction, GLT+, analyste des coûts de construction
- **Sylvie Champagne**, chef de division, urbanisme et permis, Ville de Montréal, analyste des aspects réglementaires
- **Nancy Fillion**, gestionnaire immobilier, Ville de Montréal, analyste du programme
- **Martin Loiselle**, concepteur des aménagements, analyste du programme
- **Thierry Robert**, conseiller en ressources documentaires, Ville de Montréal, analyste en bibliothéconomie
- **Maude St-Louis**, designer de l'environnement, analyste en développement durable
- **Cécile Terrasson**, gestionnaire immobilier, Ville de Montréal, analyse du programme
- **Louise Zampini**, chef de division, division de la culture et des bibliothèques, Ville de Montréal, analyste en bibliothéconomie.

3.0 Auditions des finalistes et délibérations du jury

Les présentations des projets au jury par les quatre finalistes se sont déroulées devant public le mercredi 21 février dernier et les délibérations du jury le lendemain. Tous les membres du jury avaient préalablement reçu les prestations et le *Rapport sur les travaux du comité technique*.

Monsieur Éric Pelletier, architecte et président du jury lors de la première étape, est reconduit comme président selon les règles du concours. Les membres du jury présents pour ces deux journées sont, par ordre alphabétique :

- **Karine Dagenais Langlois**, architecte gestionnaire de projet
Ville de Montréal
- **Paul Laurendeau**, architecte
Atelier Paul Laurendeau
- **Marie-Andrée Marcoux**, chef de division et responsable des opérations de la bibliothèque, Ville de Montréal
- **Marc Morin**, représentant du milieu
- **Éric Pelletier**, architecte associé
Lemay CO inc
- **Robert C. Poisson**, ingénieur
- **Patricia Sarrazin-Sullivan**, architecte
box architectures sencl

Une personne a assisté aux délibérations du jury à titre d'observateur, soit :

Nancy Fillion, ing., gestionnaire immobilier, chargée de projet
Direction de la Gestion de projets immobiliers
Ville de Montréal

L'ordre des présentations par les finalistes avait préalablement été tiré au sort. Les auditions se sont donc déroulées dans l'ordre suivant :



- **Anne Carrier architecture | Labonté Marcil en consortium**
(en ingénierie : Les Services EXP)
- **EVOQ + Groupe A architectes**
(en ingénierie : CBA Experts-Conseils inc., NCK)
- **Atelier Big City + L'OEUF**
(en ingénierie : Le groupe EGP, Pageau Morel & ass, Vinci consultants)
- **BGLA inc / Blouin Tardif architectes inc**
(en ingénierie : Axor experts-conseils inc, Martin Roy et ass. Inc.)

Au lendemain des présentations, tous les membres du jury étaient présents et ils ont débuté les discussions afin de sélectionner le lauréat du concours.

Le jury a tenu des discussions détaillées sur les quatre propositions et en regard des critères de jugement établis au règlement, soient :

- Vigueur, ingéniosité et caractère distinctif du parti architectural proposé;
- Cohérence des nouveaux rapports établis entre le site, le bâtiment existant, la rénovation de celui-ci et le ou les agrandissements;
- Attractivité de l'institution, par les qualités de son architecture et par celles des lieux créés;
- Efficacité fonctionnelle des espaces, en correspondance aux besoins exprimés; adaptabilité au quotidien; flexibilité à moyens et long terme;
- Évidence de récupération des intentions formulées dans l'énoncé de vision; enrichissement de ces intentions par les idées et des dispositifs proposés; degré de traduction des intentions dans le résultat;
- Accessibilité des lieux à l'ensemble des usagers; aisance d'appropriation des lieux, de participation aux activités à imaginer et de socialisation; variété et richesse des ambiances; qualité de lumière, plus particulièrement naturelle; confort des occupants;
- Usage rationnel des ressources allouées au projet;
- Respect des exigences règlementaires;
- Crédibilité des solutions techniques proposées, supportée par un concept suffisamment développé;
- Faisabilité;
- Exemplarité.

Le jury a procédé d'abord par des discussions par projet et dans l'ordre suivant :

- **BGLA inc / Blouin Tardif architectes inc**
- **Atelier Big City + L'OEUF**
- **EVOQ + Groupe A architectes**
- **Anne Carrier architecture | Labonté Marcil en consortium**

Les commentaires recueillis sur chacune des propositions apparaissent dans les quatre sections suivantes.




4.0 Projet de l'équipe : BGLA inc / Blouin Tardif architectes inc

- Le projet est élégant et possède en même temps un moment de folie du côté du parc Félix-Leclerc. Il est très agréable et attrayant pour les usagers de ce parc.
- Une démonstration de liens particuliers entre le parc et la section octogonale de l'édifice aurait été intéressante pour l'ancrage du projet sur le site.
- La «lanterne» proposée le long de l'avenue Dollard est perçue comme une armure austère et intimidante qui protège le bijou octogonal coloré et tourné vers le parc. Cette présence sur l'artère principale n'incite pas à la découverte des lieux. Une touche de folie supplémentaire de ce volume aurait pu contribuer davantage à l'invitation à entrer.
- Le principe opposant le noir-blanc à la couleur est bien saisi, mais il ne semble pas s'appliquer exclusivement à la BD.
- Le concept du trait noir reliant la nouvelle bibliothèque à la bande dessinée est intéressant, toutefois la rigueur conceptuelle s'impose au détriment de l'expérience client.
- Le cheminement du trait noir devrait conduire à un élément, voire même un évènement, beaucoup plus marquant que la boîte noire qui loge l'atelier du bédéciste.
- La qualité de l'éclairage naturel dans les espaces dédiés aux usagers est remarquable.
- Les réponses aux objectifs de l'énoncé de vision ne sont pas retrouvées dans la proposition. Les termes «*imaginer, s'évader, rêver*» tirés de l'énoncé semblent plutôt faire place au terme «contrôler» notamment en ce qui concerne le parcours à suivre.
- Le choix de placer des locaux techniques (dépôt de livres et salle électromécanique) et inanimés au rez-de-chaussée de l'édifice au coin des rues Salley et Dollard n'est pas apprécié du jury. Il en est de même pour les vestiaires et la salle de toilettes situés à l'autre extrémité de cette façade.
- L'aménagement intérieur démontre une simplicité organisationnelle appréciée. Quelques lacunes fonctionnelles sont toutefois soulevées au rapport du comité technique et reconnues par le jury.
- La proposition de deux volumes distincts apporte des contraintes de gestions du personnel, lequel se verra divisé en deux équipes de travail. Et du même coup, elle nuit également à l'aspect communautaire du projet et de socialisation recherché.
- La BD n'occupe pas une place de choix dans l'édifice et le parcours pour y accéder est plutôt directif au lieu de spontané ou intuitif.
- Le projet proposé respecte bien les exigences règlementaires émises par la Ville et l'Arrondissement.
- L'enveloppe du bâtiment est bien contrôlée et les propositions techniques en ingénierie sont bonnes.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction.

5.0 Projet de l'équipe : Atelier Big City + L'OEUF

- Le jury souligne d'abord les difficultés qu'engendrent les rendus du projet proposé. Bien que les qualités artistiques et esthétiques des dessins soient appréciées, les réels matériaux, éléments structuraux et ambiances n'y sont pas perçus. Des rendus plus réalistes avantageraient la prestation et limiteraient les efforts nécessaires pour imaginer et interpréter les réelles intentions.
- L'implantation proposée ne rehausse pas adéquatement la présence de l'édifice sur l'avenue Dollard.
- La poésie du concept est appréciée. L'intégration de la nature par les fenêtres toutes en verticalité, en alternance avec des éléments structuraux de bois donne une ambiance spectaculaire.
- L'architecture ludique et distinctive contribue à l'attractivité de l'institution. Elle suscite la curiosité par le traitement particulier de son enveloppe extérieure.
- La distribution de nombreuses fenêtres et de puits de lumière assure à l'utilisateur et au personnel un environnement généreux en éclairage naturel.



- Bien que l'agora centrale confère à l'édifice un aspect plutôt commercial, elle permet une fluidité et une bonne compréhension des espaces qui l'entourent. Elle dynamise les lieux et rencontre les objectifs de créer des espaces communautaires favorisant la socialisation.
- La proposition répond seulement partiellement aux objectifs formulés dans l'énoncé de vision.
- Malgré les ouvertures verticales vers l'extérieur, la bibliothèque, comme celle actuelle de L'Octogone, demeure tournée vers l'intérieur. Le concept recréant la forme octogonale contribue à cette fermeture de la bibliothèque sur elle-même.
- Les trois entrées menant au hall central constituent une excellente solution aux différents accès au site.
- L'édifice est pourvu de plusieurs secteurs à double hauteur permettant une variété intéressante et une richesse des ambiances.
- L'aménagement intérieur permet une bonne flexibilité des lieux et une bonne fonctionnalité. Le jury reconnaît de bons principes organisationnels. Quelques éléments seraient tout de même à améliorer, notamment le lien entre la salle communautaire et la salle d'animation.
- L'emprise au sol restreinte témoigne de la présentation d'un projet responsable. Les mesures en développement durable pour atteindre la certification LEED visée demeurent à compléter mais elles semblent être dans la bonne direction pour atteindre les objectifs. Le recyclage de la structure existante est intéressant.
- Les escaliers extérieurs sont dérogatoires en regard de la réglementation municipale. Toutefois, le jury estime que cet écart est mineur et que des solutions peuvent facilement être envisagées.
- Plusieurs propositions techniques sont identifiées à titre optionnel et ne sont pas incluses au projet actuel.
- L'enveloppe thermique proposée présente une performance supérieure intéressante.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction. Toutefois, une validation des coûts de l'enveloppe du bâtiment devrait être réalisée dès le début d'un éventuel mandat.

6.0 Projet de l'équipe : EVOQ + Groupe A architectes

- On reconnaît la volonté conceptuelle de conserver la forme octogonale du bâtiment existant mais il est difficile de distinguer un parti architectural clair.
- Malgré une bonne présence sur l'avenue Dollard, l'architecture du bâtiment offre une attractivité plutôt moyenne. Compte tenu de sa petite taille, le positionnement du café au coin des rues Salley et Dollard ne semble pas suffisant pour constituer un élément d'animation incitant à la fréquentation de l'institution.
- L'utilisation généreuse du bois donne à l'ensemble des ambiances riches et chaleureuses.
- L'éclairage naturel dans les espaces dédiés aux usagers est abondant et très apprécié.
- La proposition répond seulement partiellement aux objectifs formulés dans l'énoncé de vision.
- La BD est certes située au centre de l'édifice, mais le geste est plutôt accessoire. La BD n'est pas célébrée ou soulignée d'une façon marquée.
- Beaucoup d'efforts et de ressources sont investis pour la création du patio mais étant donné la présence d'un parc adjacent, le geste semble démesuré pour les bénéfices apportés.
- La forme triangulée du patio amène des pointes plutôt agressantes à l'intérieur, notamment vers l'agora.
- De façon générale, on perçoit que les différents secteurs de la bibliothèque ont été aménagés dans un volume préconçu et qui ne répond pas parfaitement au programme. On souligne à cet effet le secteur des enfants qui est divisé en deux parties en raison de la présence du patio.
- On aurait souhaité un lien fort et convergent entre le patio et l'entrée principale.
- On ne sent pas un réel déploiement du café vers l'agora car l'espace entre les deux est plutôt restreint et dédié pour la circulation. L'accès au secteur administratif rend le café moins intéressant.
- L'intégration de deux terrasses extérieures à l'étage constitue un attrait contribuant positivement à




l'expérience client.

- Le «science & food lab» occupe une place de choix dans l'édifice, mais il suscite un certain questionnement. Il peut être très intéressant dans cet espace ouvert d'y rappeler une cuisine familiale avec les enfants qui y courent. Mais il peut aussi être dérangement pour les utilisateurs des secteurs adjacents lors de la tenue de diverses activités dans cet espace.
- Il est dommage de constater que la partie existante de l'octogone est presque exclusivement utilisé pour disposer du rayonnage. De plus, on craint que l'aménagement de locaux fermés au centre puisse assombrir ce lieu.
- On déplore l'absence d'une entrée directe au bâtiment depuis le stationnement.
- Les solutions techniques et les mesures de développement durable proposées sont intéressantes. Le mur solaire est particulièrement apprécié.
- Le projet respecte en général les exigences réglementaires émises par la Ville et l'Arrondissement. Une solution pourrait être nécessaire pour régulariser la présence de la porte du débarcadère en cour latérale.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction. Toutefois, une validation des coûts de l'enveloppe du bâtiment devrait être réalisée dès le début d'un éventuel mandat.

7.0 Projet de l'équipe : Anne Carrier architecture + Labonté Marcil en consortium

- La compréhension du site et de l'environnement dans lequel il s'inscrit est sans équivoque. Les études réalisées à ce sujet permettent une proposition logique et sensible au milieu et aux citoyens laSallois.
- La vigueur et la clarté du parti architectural sont très appréciées. Son aspect ludique est des plus attrayants.
- La présence des trois lanternes est un facteur d'attractivité indéniable. Bien qu'elles soient toutes invitantes, la lanterne tournée vers le coin des rue Salley et Dollard l'est particulièrement. Il est toutefois soulevé que cet espace sera très énergivore, étant orienté vers le nord et fort fenestré.
- On souligne la présence et la célébration de la BD au cœur de la bibliothèque.
- On sent une excellente compréhension des objectifs énoncés dans l'énoncé de vision. Le projet favorise l'imagination, le rêve et le mouvement.
- La proposition rencontre les objectifs de créer des espaces communautaires favorisant la socialisation.
- L'aménagement intérieur permet une bonne flexibilité des lieux et une bonne fonctionnalité. On y souligne la fluidité de la circulation interne. Quelques éléments seraient à améliorer pour optimiser la fonctionnalité, notamment la position de la chute à livres.
- Une bonne distribution aux différents secteurs se fait aisément via l'escalier central.
- L'intégration d'un foyer ajoute au confort et à l'expérience de l'utilisateur. Il en est de même pour l'aménagement de la terrasse tournée vers le parc et située à l'étage.
- L'emprise au sol restreinte témoigne de la présentation d'un projet responsable. Les mesures en développement durable pour atteindre la certification LEED visée sont intéressantes.
- L'escalier extérieur est dérogatoire en regard de la réglementation municipale. Toutefois, le jury estime que cet écart est mineur et que des solutions peuvent facilement être envisagées. De plus, une solution pourrait être nécessaire pour régulariser la présence de la porte du débarcadère en cour latérale.
- Les solutions techniques proposées sont intéressantes, notamment la stratégie structurale et les systèmes mécaniques décentralisés.
- Les sommes et les ressources disponibles sont bien investies.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction.

E.P.

8.0 Discussions libres

Après ces discussions et réflexions, les membres du jury ont convenu de faire un tour de table pour indiquer lequel des quatre projets évalués se situe au premier rang selon l'évaluation de chacun. Un seul projet a été nommé, celui de l'équipe : **Anne Carrier architecture + Labonté Marcil en consortium**.

Le jury souligne les caractéristiques suivantes ayant mené à une évaluation supérieure du projet de cette équipe :

- * L'étude du site, le contexte, l'histoire de la ville et de ses citoyens ont été bien compris et transposés dans le projet.
- * La proposition atteint les objectifs de la vision du projet et les orientations laSalloises.
- * La présence accrue et marquée sur l'avenue Dollard contribue au rehaussement visé par la Ville pour cette importante artère.
- * La proposition dans son ensemble est ludique et attrayante pour le citoyen.
- * Les aménagements permettent une expérience client bonifiée.
- * La bande dessinée occupe une place de choix, au cœur de la bibliothèque.
- * Les termes : «*imaginer, s'évader et rêver*» tirés de l'énoncé de vision du projet sont clairement appliqués.
- * L'emprise au sol minimale et les propositions de développement durable témoignent de la présentation d'un projet responsable qui atteindra les objectifs de la commande.
- * La fonctionnalité des aménagements intérieurs est appréciée.

9.0 Désignation du lauréat

Le jury reconnaît à l'unanimité que le projet proposé par l'équipe **Anne Carrier architecture + Labonté Marcil en consortium** s'est distingué dans l'ensemble des critères évalués et qu'il rejoint le mieux les objectifs énoncés pour la mise sur pied de la nouvelle bibliothèque L'Octogone. Les membres du jury ont tous signé la nomination du lauréat et recommandent au promoteur, la Ville de Montréal, l'équipe pluridisciplinaire :

**Anne Carrier architecture | Labonté Marcil en consortium
en ingénierie : Les Services EXP**

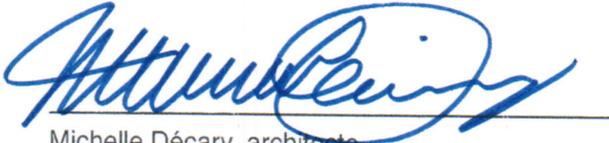
10.0 Recommandations du jury

Au bénéfice des développements à venir, le jury apporte les recommandations suivantes afin de bonifier la proposition lauréate:

- o Évaluer la possibilité de placer des salons de lecture à la place des salles de travail dans la lanterne urbaine.
- o Adapter la mécanique (CVAC) afin de maintenir le confort des occupants pour cette même façade de la lanterne urbaine qui présente une fenestration importante au nord.
- o Évaluer la possibilité de déplacer le foyer vers le centre de la lanterne urbaine afin qu'il soit visible dès l'arrivée de l'utilisateur à l'étage via l'escalier central.
- o Revoir la localisation de la salle de formation (1506 B) en raison de l'ensoleillement généreux qui peut gêner le travail sur ordinateur.

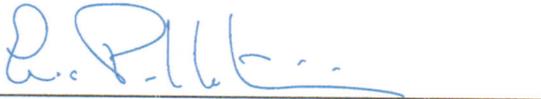
- Évaluer la possibilité d'interchanger les positions des bornes libre-service (1105) et du comptoir d'accueil (1101).

Rédigé par :



Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Approuvé par :



Éric Pelletier, architecte
Lemay CO inc
Président du jury

au nom de tous les membres du jury.